

Nous avons deux objectifs: le geste symbolique du rapatriement et le travail concret de maintenir notre constitution au diapason de notre époque grâce au processus permanent d'amendement. Dans un régime fédéral, il faut pour cela la collaboration et l'accord de tout le monde. Il est donc extrêmement important que ceux que l'on considère comme les bâtisseurs du pays poursuivent l'objectif symbolique du rapatriement de la constitution de façon à élargir plutôt qu'à compromettre le climat de confiance et de camaraderie qui règne au sein de la confédération.

Le premier ministre a fait remarquer qu'il était également urgent de juguler l'inflation et de prendre des décisions à l'égard du prix de l'énergie. De même que les questions constitutionnelles, ces problèmes ne seront pas résolus dans un esprit d'affrontement. Le rapatriement de la constitution et la substance de la formule d'amendement posent certains problèmes très complexes. Tous les députés aimeraient savoir comment les choses vont se dérouler maintenant que la correspondance a été déposée. Nous espérons vivement que nous pourrions réaliser des progrès en vue de rapatrier la constitution et d'établir une formule d'amendement à la suite d'un accord. Le gouvernement et les provinces peuvent compter sur mon appui total de même que sur celui de mon parti pour ce travail.

**Des voix:** Bravo!

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Trudeau) a fait une déclaration et a déposé la correspondance au sujet du rapatriement de la constitution canadienne. Notre parti a bien accueilli sa déclaration. Depuis longtemps nous croyons qu'il faut une nouvelle constitution canadienne non seulement pour que le Canada puisse réaliser son indépendance, mais également parce que l'ancienne constitution, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à bien des égards est périmée et présente de nombreuses lacunes.

Le premier ministre semble avoir adopté la formule de la Charte de Victoria. J'ai le plaisir de dire que nous sommes d'accord sur cela et que nous la croyons beaucoup moins rigide que la formule Fulton-Favreau en ce qui concerne les amendements. Nous pensons qu'elle devrait être acceptable. Nous croyons également qu'il faudrait des garanties permanentes à l'égard des droits linguistiques des anglophones et des francophones et que ces garanties devraient être inscrites dans la constitution.

**Des voix:** Bravo!

**M. Brewin:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais souligner à la Chambre que le rapatriement de la constitution et l'adoption de la formule d'amendement ne constituent qu'une première étape. Nous pensons qu'il est nécessaire d'adopter une nouvelle constitution. Je rappellerai à la Chambre et au premier ministre en particulier que le comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes avait fait son rapport en 1972, après et non pas avant la conférence de Victoria, et avait fait 105 recommandations précises. J'espère qu'on les étudiera car nous pensons que bon nombre d'entre elles sont particulièrement intéressantes. Le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), homme très compétent dans son domaine, était coprésident du comité.

Je voudrais souligner une ou deux choses qui illustreront le genre de recommandations faites dans des domaines d'ordre pratique. On avait proposé d'indiquer clairement que les autorités provinciales et fédérales devraient lutter conjointement contre la pollution de l'air et des eaux. Nous pouvons aussi rappeler la recommandation visant à préci-

### Constitution

ser et à accroître les pouvoirs qu'a le Canada de conclure des traités internationaux.

Nous demandons instamment—et je sais que le premier ministre s'est toujours beaucoup intéressé à ce sujet—que l'on incorpore dans la constitution, au moment opportun, des dispositions concernant le respect des libertés et des droits humains fondamentaux.

**Des voix:** Bravo!

**M. Brewin:** Nous pensons sincèrement que cela serait beaucoup plus efficace que notre Déclaration des droits que le Parlement a adoptée.

Monsieur l'Orateur, en général, nous proposons la décentralisation des pouvoirs gouvernementaux dans les domaines touchant à la politique sociale et culturelle et, d'autre part, une plus grande centralisation, au niveau national, des pouvoirs importants dans le domaine économique pour notre pays. J'ai déjà souligné que bon nombre des propositions du rapport du comité mixte ont un grand intérêt pratique. Je dois dire que je déplore, comme bon nombre d'autres députés à la Chambre, la tendance que l'on a d'affirmer que les constitutions sont sans grande importance, tendance qui semble se répandre de plus en plus.

En fait, une répartition réalisable des pouvoirs est essentielle à l'humanisation et au développement du Canada. D'après sa déclaration, le premier ministre semble songer, si je comprends bien, à trois méthodes différentes de rapatrier la constitution. Nous aimerions les examiner soigneusement.

Nous estimons que quelle que soit la méthode que l'on juge la plus appropriée, elle ne devrait pas être trop rigide. Ce serait un grave danger que la méthode adoptée par le Canada soit empreinte d'une trop grande rigidité. A notre avis, le premier ministre insiste peut-être trop dans sa déclaration sur la nécessité d'un consentement unanime. En fait, cette convention ou pratique, comme l'a appelée, je crois, le premier ministre, n'a pas du tout été suivie jusqu'en 1940 à peu près. Il existe après tout une différence entre une loi constitutionnelle et un règlement constitutionnel. Cette différence réside en partie dans le fait qu'on ne devrait certainement pas tolérer qu'une simple convention ou pratique devienne trop rigide.

Tout comme le premier ministre, nous estimons qu'il faudrait en effet chercher à susciter le consentement de toutes les provinces autour d'une formule d'amendement relatives aux modifications à apporter à la répartition des pouvoirs. Telle a été la pratique suivie, et telle elle devrait certainement le demeurer. Nous ne pensons toutefois pas, s'il s'avérait impossible d'en arriver à une entière unanimité, que l'activité du Parlement devrait être paralysée par cette entreprise de rapatriement.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention la déclaration du très honorable premier ministre (M. Trudeau). J'ai également reçu le document et les lettres qu'il a écrites au premier ministre de la province de Québec, ainsi que la proclamation.

Monsieur l'Orateur, il va peut-être y avoir une voix discordante cet après-midi à la Chambre, parce que je suis absolument estomaqué de la proclamation qui vient d'être lue par le très honorable premier ministre. Je savais que le premier ministre était centralisateur, empereur, mais pas dictateur à ce point.